

Hoc volumine continentur

1. Lettre de la Barre à Bochart
2. Réponse du Mr. Bochart. Genev. 1662.
3. Dav. Derodon disp. de libertate. Nemausi.
4. Le Secretaire sans fard. Desfav. 1591.
5. Discours contre les revoltez. 1661.
6. Defenses de se de la religion Gen. 1662
7. Sermon fait au jour du Trisne par Boudamachi
8. Discours sur le chant des predumes par Banguier  
à Nimes 1663.
9. La vraie gloire du bon prescheur. Gen. 1662.
10. Discours contre la Astrologie par Derodon. Gen. 1663.
11. Catechisme par du Moulin. a Genev. 1659



12. Derodon disp. de atomis. Gen. 1562.

4  
LE SECRETAIRE  
SANS FARD.

OV

RECVEIL DE DIVERSES LETTRES  
du S<sup>r</sup>. *IAQVES DE BONGARS*,  
Sieur de Bodry & de la Chesnaye,  
En son viuant Conseiller & Maistre d'Hostel  
du Roy de Nauarre  
Et pour vn temps son Ambassadeur vers les  
Electeurs, Princes & Estats Protestants  
du St. Empire.

AVEC

*VNE INSTRUCTION A LVY DON-*  
*nee par feu Monsieur le Marechal*  
DE BOVILLON  
*Pour lors Seigneur DE TURRENNE, & Am-*  
*bassadeur Extraordinaire du Roy vers les*  
*Roy, Electeurs, Princes & Estats*  
*Protestants du St. Empire.*



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher.






# LETTRES

DV SIEVR DE BONGARS.

A MONSIEVR DE SEVR  
*Sur-Intendant des Affaires & Maison*  
*du Roy de NAVARRE.*

 MONSIEVR, L'arriuée de  
Barada; que le Roy enuoye  
vers les Princes, m'a detenu à  
Hall quelques jours. L'auois enuie de  
sçauoir sa demande: Et le Prince trou-  
uoit bon, que ie demeurasse pour cet  
effect. Il est accompagné d'un Gentil-  
homme du Duc de Deuxponts, despe-  
ché de son maistre, pour fauoriser la  
negotiation. Sa charge porte la declara-  
tion du fait de Blois: que iusques à cer-  
te execution là, le Roy s'estoit trouué

A 2 com-

comme captif, & ses actions serues: que mesmes lors que Messieurs les Princes enuoyèrent vers luy, il y a trois à quatre ans, il ne peut faire telle chere à leurs Ambassadeurs, qu'il eust voulu. Qu'il estoit contraint de s'accommoder avec le Duc de Guise. Que depuis il auoit esté en vn perpetuel danger de perdre la Couronne & sa vie. Qu'il n'auoit eu autre moyen de s'affranchir & s'assurer, que par la mort dudit Duc de Guise. Depuis beaucoup de ses sujets s'estoient rebellés: Que pour le reduire & amener à son obeissance, il prioit bien lesdicts Princes de luy prestet trois cent mille escus, pour faire vne bonne leuée de gens de Guerre, promet de rendre la somme dans trois ans, avec les Interests. Cependat leur engage les receptes generales de Lion, Rion, & Chalon. Monsieur l'Administrateur, sur la proposition me fit demander, ce que ie iugeois

5  
iugeois du Roy, & qu'elle esperance le  
Roy de Nauarre auoit. Si ie pensois,  
que secourant le Roy, les affaires du Roy  
de Nauarre seroyent mieux. I'ay respon-  
du, que ie n'auois point de charge tou-  
chant cela: mais qu'il me sembloit, qu'on  
deuoit iuger de ces affaires icy, & de la  
volonté du Roy, par le cours des affai-  
res mesmes, & par leur suite: Que l'e-  
xecution de Blois, & la necessité, à la-  
quelle le Roy se voyoit reduit, deuoient  
assez descouurir ce que le Roy auroit  
sur le cœur, & ce qu'on en pourroit e-  
sperer. Que sans doute, Messieurs les  
Princes auoient à cete heure vn beau &  
asleuré moyen en main, de faire vn  
grand bien à la France, & de luy rendre,  
ce qu'autre fois elle leur auoit presté,  
& par mesme moyen de donner vn  
grand coup de pied au Pape. Que cela  
dependoit de la façon & conduite du  
secours. Qu'à mon jugement, la con-

A 3 duitte

duitte ne pouuoit mieux estre baillée,  
 qu'au jeune Prince d'Anhalt, & qu'on  
 pourroit brider le secours, par telles  
 conditions, qu'avec l'aide de Dieu, la  
 France seroit deliurée, les Rebelles cha-  
 stiés, ( qui seroit vn fait exemplaire ) les  
 affaires du Roy de Nauarre assurees, &  
 la Religion plantée. Que ie pensois,  
 que de cette façon le Roy de Nauarre  
 tiendroit le secours, comme fait à soy  
 mesmes. Monsieur, pardonnez moy,  
 si i'ay trop entrepris sans charge, i'ay  
 pensé bien faire : s'il y a de la faute, i'es-  
 pere, que ie trouueray bien le moyen de  
 l'amander, Dieu aydant. Les Princes,  
 Administrateur, & d'Anhalt, ont trou-  
 ué mon dire fort bon : & là dessus, l'Ad-  
 ministrateur a depeché des belles lettres  
 vers les Electeurs : & embrasse ce fait fort  
 serieusement, estimant faire seruice au  
 Roy de Nauarre. Le Prince d'Anhalt  
 s'est offert d'aller luy mesmes vers les E-  
 lecteurs,



lecteurs, si ie pensois, que le Roy de Na-  
 uarre en fust mieux seruy. Il att end son  
 frere d'Italie, où il estoit allé incognu,  
 pour se desfaire de la Cour de Saxe.  
 Sans les troubles de Savoye, il fust passé  
 en France, pour vous aller voir. Je ne  
 sçay qu'esperer des Electeurs: ils sont  
 tousiours semblables à eux mesmes: &  
 si aucune chose les meut, ce sera l'enuie,  
 qu'ils ont d'auancer le Prince Christian:  
 Encores ne voy-ie point, que cela soit  
 assez suffisant, pour les eschauffer. I'ay  
 fait ce que i'ay pu, pour les embarquer  
 à faire quelque chose de bon: il n'a pas  
 tenu à dire & à eserire. Mets, les pourroit  
 chatouiller, s'ils ne sont du tout insen-  
 sibles: Et on en jette quelques paroles.  
 Monsieur il me semble, que ce faict eust  
 bien merité, qu'on eust enuoyé, par de-  
 çà, ou qu'on eust donné quelque char-  
 ge à Monsieur d'A. Ce nom n'a peu estre leu, sauf  
 les deux premieres lettres,  
 I'ay fort douté, si ie deuois attendre l'is-

sue de cecy : Je poursuis mon voyage, sans sçauoir si ie fais bien. Je me suis assez embarqué en vn fait, duquel ie n'estois nullement chargé. L'Autriche est fort brouillée pour le fait de la Religion : les Communes de la haulte Autriche sont en armes : Ernest poursuyt à vouloir oster l'exercice de la Religion à la Noblesse, Maximilian doit estre deliuré à ce mois de Iuillet. Si l'Empereur jure les Conditions accordées jà, par les Ambassadeurs ; on doute encores de l'issuë. Les leuées de la Ligue sont froides par deçà, on n'en parle point du tout en ces quartiers. Otto Platt a renoncé. Monsieur, c'est tout ce que ie sçay pour le presant. Je prie Dieu, qu'il vous tienne en sa sainte Garde, & qu'il veuille guider & garder le Roy de Navarre. De Leipzig, ce 3. May 1589.

A MON-

A MONSIEVR LE BARON DE  
HEYDECK à Anspach.

**M**onsieur, La forte & dan-  
gereuse maladié, que le Roy de  
Nauarre a souffert, au mois de Ianuier  
dernier, est cause, que Monseigneur le  
Duc de Prusse, reçoit des nouuelles de  
sa Majesté si tard. Et le long temps, qu'il  
y a que je suis party de France, sera cause,  
que je ne vous feray ces presentes bien  
lōgues. Je ne les veux pas réplir de bruits  
cōmuns: lesquels vous sçauetz d'ailleurs:  
Et je ne puis vous deduire particuliere-  
ment l'estat presant des affaires de Fran-  
ce au vray, veu le long temps que j'en  
suis dehors. Je vous diray seulement,  
que quand je partis, le Roy de Nauar-  
re, Dieu mercy se portoit bien: & estoit  
bien deliberé, quoy qu'il auint, mesmes  
au grand desauantage de son particu-  
lier, de n'oublier jamais, & ne quitter ja-  
mais

A 5 mais

mais sa premiere resolution, de pour-  
 suiure & pourchasser le repos assureé des  
 Eglises de Dieu. Il a jusques à present  
 tesmoigné, par infinies preuues, assez  
 claires & cognuës, quel estoit son but:  
 & qu'il ne cherchoit autre chose, par tant  
 de molestes & trauaux, qu'ils a soufferts  
 & souffre tous les jours, que l'auance-  
 ment de la gloire de Dieu: Il le fera en-  
 cores paroistre à l'auenir, si Dieu plaist.  
 Et certes il le doit, car Dieu seul l'a main-  
 tenu, & soustenu jusques à cete heure,  
 delaisé de tout le monde, & presque  
 mocqué mesme de ses amis, & de ceux  
 qui courants mesme fortune que luy,  
 deuoient aussi luy ayder à supporter par-  
 tie du faix, que luy seul a porté. Dieu  
 qui l'a gardé iusques à cete heure, le gar-  
 dera encores, & le fera fleurir. Je vous  
 prie Monsieur, de faire entendre à Mon-  
 seigneur le Duc, la susdite resolution de  
 S. Majesté à fin qu'il luy face sçauoir

tous

tous les rapports qu'on luy pourroit faire. Et croyez, Monsieur, que ie suis, &c.  
De Leipzig 4<sup>me</sup>. de May, 1589.

A MONSIEUR DE  
WALDENFELS.

Monsieur, Chacun fait  
du sien, ce que bon luy semble.  
Ie ne veux point debattre le fait de S.A.  
elle est bonne & sage, Mais nous ne nous  
attendions pas à ce coup là. J'apprends  
de Messieurs du Chapitre, qu'ils offrent  
à Monseig<sup>r</sup>. l'Administrateur, ce qu'il  
luy appartient pour son entretenement,  
pourveu que S.A. face le payement des-  
dits 14. mille florins, Ie desire le bien  
de cet affaire cy, & la grandeur de la  
maison de Brandenbourg, l'vn & l'autre  
ne s'auance guieres par la dissention &  
riotes, qui sont apertement, & au sceu  
& veuë de tout le monde, entre mondit  
Seig<sup>r</sup>. l'Administrateur, & son Chapi-  
tre.

tre. S. A. est de tresbõ naturel, mais certes elle a faute de conduite, je vous remercie des copies que vous m'avez enuoyé, & du bon office que vous avez fait envers S. A. de l'auoir fait escrire de nouveau à l'Administrateur de Saxe. Monsieur, si nous ne nous lions ensemble d'autre façon, nous sommes perdus, & les vns, & les autres: le m'assure, que l'Ambassade de laquelle ie vous ay fait ouuerture, feroit du bien. Nostre petit Prince de Condé est à ceste heure à Paris: le tiens que c'est le bien de nostre Estat, qu'il aille à la Messe, j'en parle comme homme, sans entrer aux jugements de Dieu, lequel toutesfois j'apprehende en songeant à cecy, & en escriuant ces mots: Ce n'est pas à moy à juger les consciences d'autruy: Quand tout le monde voudra aller à la Messe, pourueu qu'on ne m'y traîne point, patience, Mais je crains, qu'à cete Inauguration  
du

du Prince, il se face quelque solennité  
scandalente, de laquelle on se pourroit  
bien passer, & laquelle on euiteroit par  
le moindre mot de remonstrance, que  
les Princes Estrangers de la Religion fe-  
roient à S. Maiesté. Je vous prie d'y  
penser. Je n'ay que de vielles nouvelles  
que ie vous enuoye telles qu'elles sont.  
La digue que le Roy a fait faire à la Fere,  
pour faire inonder l'eau, a tellemēt ope-  
re, qu'on dit, qu'ils sont dans la ville jus-  
ques aux genoux dans l'eau: C'est Be-  
ringer, qui est autheur de ceste digue.  
L'estime qu'il ont resolu, de se rendre,  
s'ils ne sont secourus dans Noël. Le  
Roy a esté dans Soissons avec le Duc de  
Mayenne, De Strasbourg 23. Decem-  
bre 1593.

*A un Anonyme, mais apparemment à Mon-  
sieur le President DE THOU.*

**M**onsieur, Le discours sur la  
vie

vie de feu Monsieur Hottoman, s'est en  
 fin trouué imprimé: il eut esté mieux, si  
 i'eusse esté sur les lieux. L'Imprimeur m'e-  
 scrit, qu'il a suiuy l'exemplaire, auquel  
 je n'estimois pas, que le nom de l'au-  
 theur fust si clairement: l'espereroutes-  
 fois qu'il ne s'en faschera pas: le mien y  
 est tout du long, l'ouurage est tel, qu'on  
 n'en doit point auoir honte: le vous  
 confesseray librement, *de franco Gallia,*  
*vellem parcius*, tant pource que le liure  
 n'est pas de saison, que pource qu'il me  
 semble, que le bon homme s'est gran-  
 dement abusé en cette dispute là, La  
 doute donnoit quelque couuerture à  
 l'ouurage, lors qu'il fut imprimé la pre-  
 miere fois: Et nous laissons eschapper  
 beaucoup de paroles, en vne fascherie  
 extreme, auxquelles nous rougirions si  
 elles nous estoient représentées, apres le  
 cours de la passion: le vous en escriis ce  
 que j'en pense, ignorant quel jugement

VOUS



vous en faites, ie suis marry de ne l'auoir fait plustost, je n'auois pas ietté l'oeil sur ce traict là: le sçay bien que le bon hōme se plaisoit de cette piece la, il l'auoit tesmoigné par les Impressions reiterées. C'est vne maladie, de laquelle beaucoup de nos gens, & trop sont entachés, qui eussent volontiers reduit nostre Monarchie à vne Anarchie. S'il y a du mal en vne chose, ce n'est pas à dire, qu'il la faille ruiner. Il y a vn autre traict, Apres auoir dit, que le Roy luy auoit, sur le *Brutum fulmen*, donné vn Estat de Conseiller d'Estat: *Cuius tamen eum fructum non in tulit, quem benefice Princeps noluerat.* Ie vous assure Monsieur, que le Roy n'achepta jamais liure si cher, que cestuy là: il a esté payé beaucoup par dessus son prix. On me dira, que ie deuois dire mon aduis sur ces traicts de meilleure heure: mais il aduient souuent, (& à moy plus que trop souuent) que

que nous ne nous auisons qu'après le  
 coup. l'escriis à Monsieur Hottoman,  
 ce quil me semble du premier, ie ne luy  
 touche pas le second, il s'en pourroit of-  
 fenser, ignorant comment le faict s'est  
 passé; *Sed hæc hæctenus.* L'obligation  
 me demeure enuers l'auteur, de ce qu'il  
 a voulu, que mon nom parust au deuant  
 d'une si excellente piece, de laquelle l'ex-  
 cellence entiere est de l'ouurier. Mon-  
 sieur je vous baise bien humblement les  
 mains, De Strasbourg ce --- de May.  
 1595.

A MADAMOISELLE DE  
 BOURNEVILLE.

**M**Adamoiselle ma Cousine,  
 Je ne trouue point de paroles, qui  
 puissent faire entendre le deplaisir, que  
 j'ay receu de la nouvelle, de la prise de  
 mon Cousin de Bourneuille; Nouvelle  
 d'autant plus facheuse, que ie me trouue  
 si

loing, sans moyen de vous seruir en  
 certe affliction : & d'autant encores  
 plus facheuse, que le Naufrage si pres à  
 la veüe du port, hors de soupçon de  
 danger, comme moins attendu, est  
 moins supportable. Je voy & entends  
 tout le monde se resiouir, de la fin de  
 nos longues & malheureuses guerres, &  
 elles commencent pour nous. Mais ce  
 luy qui m'a donné cette facheuse nou-  
 uelle, l'a vn peu adoucie de l'esperance  
 qu'il me fait assée, que vostre dili-  
 gence & la iustice de la poursuyte que  
 vous faites, me tireront, & moy avec  
 vous, hors de vous, & hors de peine.  
 Je me veux ayder moy - mesmes,  
 & me veux faire à croire, que Dieu  
 benira ceste saincte poursuyte. Mais  
 ie vous supplie, me faire tant de bien,  
 que de vouloir, que ie sois bien tost a-  
 uerty de l'heureuse issuë de vostre voya-  
 ge, pour laquelle je leue les mains vers

B le

le Ciel, avec priere à Dieu, qu'illuy plaise vous rendre chez vous, avec autant d'heur, & de felicité, que le deuoir qui vous en a tiré, merite. Du Val S. Pierre ce 22. Iuillet 1595.

*A MONSIEVR HOCKFELDER.  
à Heydelberg.*

**M**onsieur, J'escry vn peu librement à Monseigneur l'Electeur, & aux autres Princes. Le Roy me le commande. S. Majesté desire sçauoir où elle en est, & la necessité l'y contraint. Il faut elle mesme, qu'elle prenne resolution, de ce qu'elle a affaire d'ores-en-avant, soit pour la paix, soit pour la guerre: & elle ne la veut prendre, qu'avec ses amys: à fin que s'il y a du mal pour eux, qu'ils s'en prennent à eux mesmes. Je vous ay escrit de Stutgart, & vous ay prié, de me donner vostre bon aduis sur deux points. J'espere que vous me ferez

ferez le bien d'y respondre. J'ay ad-  
 uerty Sa Majesté de la bonne volonté  
 de S. Altesse, & y ay adjousté l'irresolu-  
 tion que ie remarquois en ces Princes,  
 n'ayant trouué icy aucune responce  
 d'eux, & ayant sceu en chemin, que ny  
 S.A. ny Monseigneur le Marquis d'An-  
 spach, n'auoient communiqué cet affai-  
 re, à Messeigneurs les Duc de Wirtem-  
 berg, & Marquis Ernest Frideric. Je  
 prie Dieu qu'il veuille lier ces Princes  
 plus estroitement, & assurement qu'ils  
 ne sont, c'est le seul remede à nos maux.  
 Vous verrez toutes nos nouuelles par les  
 extraicts que j'enuoye à S. A. & Mon-  
 sieur Lobbetius vous dira celles de cette  
 ville, où certes vostre presence seroit  
 fort requise. On va bien lachement  
 en vn affaire de grand' importance, de  
 laquelle depend la reputation & seureté  
 de cette ville, pour laquelle tous ces  
 Princes mesme deuroient veiller. Mais

B 2 les

les plaintes seruent bien de decharge,  
 mais non de remede. Je vous supplie  
 Monsieur, de me faire auoir response de  
 S.A. & de me tenir en vos bonnes gra-  
 ces, & en celles de Messieurs Grünradt,  
 & Lœffenius. Toute cette famille se re-  
 commande aux vostres, & prie Dieu,  
 &c. De Strasbourg 26. Feurier 1596.

*A SON ALTESSE LE DVC  
 DE WIRTEMBERG.*

**M**Onseigneur, J'ay attendu jus-  
 ques à cette heure la response de  
 Messeigneurs l'Electeur Palatin, & Mar-  
 quis George Frideric de Brandenbourg,  
 &c. & differé d'escrire à V.A. N'en a-  
 yant aucunes nouvelles, je me suis resolu  
 de faire vne recharge sur les lettres que  
 j'ay de S. M. du 28. Ianuier, & 7. de Fe-  
 urier, par lesquelles elle presse ladite re-  
 sponse: Resoluë d'employer les forces  
 & les moyens qui luy restent, pour la  
 cau-

cause, pour laquelle elle combat, depuis qu'elle est née, si elle est assistée & secouruë tant soit peu, de ceux qui y ont mesme interest qu'elle, avec assurance qu'estans vnis & resolus, comme il appartient, il sera facile d'esloigner le peril, duquel les armes & ruses d'Espagne nous menacent, voire d'y faire tomber celuy, duquel la puissance est tant formidable à ceux qui sont peu vnis & resolus. Mais que si chacun veut retirer son espingle du jeu, & pense assseurer son repos, ou pour mieux dire son oysiueté aux despens de sa Majesté, qu'elle scaura prendre party aussi aisement, & peut-estre avec plus de seureté, qu'aucun autre, que les moyens de ce faire luy sont offerts & presentés. Que ce n'est point pour intimider ou menacer, qu'elle me fait porter ces paroles, mais pour eschauffer ses amis, à ce qui est de leur deuoir au public, ou

B 3 pour

pour se justifier enuers Dieu & le monde, si le public ou ses-dits Amis patissent, de ce qui en aduiendra cy apres. Que c'est la derniere chose, qu'elle veut faire que de se perdre pour des personnes, qui feront paroistre auoir si peu de soing d'elle & d'eux mesmes. Que dés le berceau, elle a trauaillé & combattu pour le public: qu'il est temps que les autres qui se sont si long temps reposés, & se sont rendus spectateurs du jeu, commencent à porter partie de cette charge, laquelle elle est autrement resoluë de quitter, pour, ou, à l'exemple des autres, n'auoir soin, que de soy, & de son Estat. Qu'elle est fort sollicitée par le Pape, & plusieurs Princes. Que le Pape enuoye vers elle vn Cardinal, (lequel j'estime estre à cette heure pres de Sa Majesté) pour traicter vne trefue de cinq ou six ans, entre saditte Majesté, & le Roy d'Espagne, pendant laquelle



quelle on auisera à la paix. Que sa Majesté a aussi peu d'enuie de la paix, que de la trefue, pourueu qu'elle soit assistée. Que les artifices de nostre ennemy commun doiuent estre assez cogneus à tout le monde: lequel fait plus de despence à tenir & gagner des hommes, pres des Princes, pour leur mettre des soupçons & mesfiances en teste, & pour rompre les bons desseings, qu'il ne fait à l'entretienement de ses armées: que son but est d'empescher l'vnion & la conjunction des Princes par lesdittes desfiances, & par les calomnies. Que y adiouster foy, c'est seruir son ennemy à nostre honte & confusion. Que les Estats ont desja promis & assurez la Majesté de leur volonté à le secourir, laquelle ils font paroistre par effects. Que la Royne d'Angleterre a à cette heure le Sieur Onthon son Ambassadeur pres de sa Majesté, qui promet merueilles de



la part de la Maistresse. Que bien tost on prendra jour & lieu sur la frontiere de Picardie ( qui sera Calais, comme i'estime ) pour s'assembler, & refoudre vne bonne & estroite Ligue, en laquelle seront compris ceux, qui voudront entrer aux frais & despens de la guerre, à proportion de leurs moyens: Que la Majesté espere que Messeigneurs les Princes ne se voudront separer d'un œuure, qui touche leur conseruation. Monseigneur. C'est ce que je recharge cette fois à Messeigneurs les Princes, que j'ay voulu représenter à V. Altesse, non pour ce que j'estimasse qu'elle eust besoin de telles remonstrances, scachant combien elle a d'affection à sa Majesté, & au public; mais à fin qu'elle fut aduertie de ce que la Majesté poursuit enuers les autres Princes: Saditte Majesté adjouste particulièrement en sa lettre, qu'elles affecteure, que quand tous les autres se voudroient

droient retirer & separer du soing du public, elle s'asseure, que V. A. tiendra bon pour le bon party, & continuera le chemin, qu'elle a pris de bien faire, & le zele, qu'elle a à la conseruation de la Couronne de France, & de la liberté publique. J'ay confirmé sa Majesté en cette opinion, par la derniere despeche, que ie luy ay faite, &c. De Straibourg  
27. Febr. 1596.

P. S. Le gentilhomme Anglois, qui est à Monsieur le Conte d'Essex m'escrit auoir lettres de mon dit Sieur Conte, par lesquelles il luy mande de uoir bien tost depescher homme expres à vostre Altesse, j'espere que ce sera au contentement de V. Altesse.

*A MONSIEUR HOCSELDER  
Conseiller de S. A. E. P.*

**M**onsieur, J'attends le rerour  
du messager que je vous ay en-  
uoyé,

uoyé, il y a 18. jours. l'espere qu'il m'ap-  
 portera responce de S. Altesse, de la bon-  
 ne volonté de laquelle j'ay bien ad-  
 uerty Sa Majesté. Mais cette grande  
 longueur, & irresolution luy sera suspe-  
 cte. Monseigneur le Marquis Ernest  
 Frideric m'a escrit, qu'on ne luy auoit  
 encores rien communiqué, de la part  
 de S. A. dont la communication de-  
 uroit venir; & n'a toutesfois l'aissé d'e-  
 scrire à S. Majesté, pour tesmoigner l'af-  
 fection, qu'il a à son seruice, remettant  
 l'effect à la resolution de S. Altesse & au-  
 tres Princes. Monsieur Miron Con-  
 seiller du Roy en son Conseil d'Estat,  
 m'a aduerty qu'il estoit depesché du  
 Roy, pour l'execution du traicté de Lor-  
 raine. Vous verrez la copie de sa lettre,  
 & cognoistrez par icelle, que j'ay donné  
 aduis à S. Majesté du faict de Benfelt:  
 l'en ay aduerty incontinent Messieurs  
 Reuber & Iunta, & sur les memoires  
 que

que j'ay eu d'eux, j'ay depeſché vers ledit  
 Sieur Myron, & luy ay enuoyé les  
 plaintes & contrauentions de ceſte ville,  
 & de ce chapitre. Les nouvelles, que  
 nous auons de France, ſont aſſez bon-  
 nes, Dieu mercy, comme vous verrez  
 par l'extraict, que je vous enuoye. Dieu  
 veuille par ſa grace reduire les affaires de  
 ſa Maieſté en tel eſtat, que nous n'ayons  
 plus affaire de ſecours eſtranger, &  
 veuille maintenir l'Allemagne en paix  
 & en repos, Et vous, Monsieur, en bon-  
 ne & heureuſe ſanté. De Straſbourg, ce  
 6. Mars. 1596.

*A MONSIEUR DE  
 PEBLITZ.*

**M**onsieur, J'ay receu vos let-  
 tres du 27. de Feurier, au retour  
 d'un petit voyage, que j'ay fait aux enui-  
 rons de cette ville; il y auoit des lettres  
 de S. Excell. que j'ay enuoyées au Roy,  
 &

& d'autres pour Messeig<sup>r</sup>s. les Comtes d'Ostfrise, & de Solms, & pour le Sieur de Schornstett, que j'ay adressées par mesme voye. Meldits Seigneurs les Comtes ont esté à Paris comme vous verrez par les vielles nouvelles cy jointes, aux quelles j'ay adjousté ce que je vous auois promis des affaires de Transsylvanie, vous priant, me vouloir faire aussi part, de ce que vous pouuez auoir de nouveau de ce costé la. Je croy, que Monseigneur l'Electeur Palatin a donné aduis à son Excell. de la resolution, qu'il a prise pour, le secours de sa Majesté, qui est d'entretenir vne Compagnie de 300. hommes du Regiment des Lansquenets, six mois durant. J'espere que S. Excell. & autres Princes feront aussi ce qu'ils estimeront estre pour le bien public, & pour leur conseruation. Je vous prie de me donner aduis de S. Excell. laquelle je prie Dieu vouloir re-  
mer-

mettre en bonne & asseurée santé, &  
vous auoir, &c. De Strasbourg. 23.  
Mars. 1596.

*A SON ALTESSE LE DVC  
DE WIRTEMBERG.*

**M**Onseigneur, I'ay pris telle as-  
seurance de l'affection de V. Altes-  
se, au bien des affaires de sa Majesté, que  
j'ay promis de liurer à ceste foire de  
Francfort la partie de 27000. florins,  
que j'attends de V. Altesse. Le terme ap-  
proche. Je n'en ay voulu molester V. A.  
durant les solemnités du Baptésme, les-  
quelles j'estime estre acheuées: le prie  
Dieu que ce soit au contentement de V.  
A. laquelle je supplie treshumblement  
vouloir commander, que je sois aduer-  
ty par ce porteur, que j'envoyë exprés, si  
je dooy attendre le payement de la partie  
en ceste ville, ou si la commodité de V.  
Altesse permet qu'il se face audit Franc-  
fort

fort, n'y ayant pas beaucoup à dire de la distance de Stuttgart à l'un ou à l'autre. L'attendray le retour de ce porteur pour me reigler, tresasseuré que V. A. me donnera le moyen de contenter ceux, qui attendent cette partie, depuis le premier jour de l'an, auquel ils la pensoient toucher en ceste ville: & ie me transporteray audit Francfort, aussi tost, que j'auray la responce de V. Altesse. Je viens tout presentement de receuoir lettres de Monseigneur l'Electeur Palatin, qui m'escrit s'estre resolu en l'incommodité presente de ses affaires d'entretenir six mois durants vne Compagnie du Regiment de Lansknets près de S. Majesté: L'attens ce que les autres Princes diront: & sur tout V. Altesse de laquelle je scay, que sa Majesté se promet beaucoup plus que d'aucun autre, comme de celuy qui aura plus de part aux succès, qu'il plaira à Dieu enuoyer à sa Majesté.

L'espere



l'espere auoir dans peu de jours vn homme de la Cour avec toutes nouvelles. le n'ay pour le presant autre chose, que l'amas des Seigneurs & Noblesse de France, qui se fait près de sa Majesté, pour soustenir le premier choc du Cardinal Archiduc. Le secours de Messieurs les Princes joint avec celuy des Estats, duquel nous sommes assurez, & celuy que nous esperons d'Angleterre, donnera moyen à sa Majesté, de rembarrer les efforts que ledit Cardinal se propose de faire cet esté, Dieu aydant, lequel je prie, &c. De Strasbourg 23. Mars 1596.

*A MONSIEUR ANCEL, Conseiller, & Maistre d'Hostel ordinaire du Roy, & son Ambassadeur en Allemagne.*

**M**onsieur, Vos lettres du 20. de Iuin me promettent de vos nouvelles par tous les ordinaires. Ce dernier

nier s'est passé, sans que j'en aye eu; j'en suis d'autant plus marry, que je m'estois acheminé en cette ville, avec assurance d'y appréendre par vos lettres, quel chemin je dooy tenir pour vous aller rencontrer. Je suis prest d'aller à Bremen, à Stade, à Hambourg, & par tout où il vous plaira. Il y a 12. jours, que j'ay depeché vn messager de Mets en Cour, pour prier le Roy, de me confirmer la permission de retourner en France, qu'il m'a promise à vostre arriuée en ce pais. Je suis engagé avec ma Maistresse, j'y desire mettre fin, & ne scaurois auoir plus belle occasion de m'absenter, que tandis que vous serez par deçà. Je desire employer ce temps: ledit messager me doibt venir trouuer en ceste ville, d'où je suis toutesfois prest de partir à vostre premier commandement: je l'attends en tresbonne deuotion, & vous baise, &c. De Francfort 12. de Iuillet 1596.

A MON-

A MONSIEUR DAMAIN.

**M**onsieur, le me suis teu long  
 temps pour ne vous ennuyer de  
 mes larmes : l'esperois qu'elles se passe-  
 roient, & elles coulent avec plus de for-  
 ce que jamais. Les maux publics se  
 joignent aux Domestiques, & ceux là  
 certes emportent ceux cy. Je recognois  
 aux vns & aux autres l'autorité de ce  
 grand Maistre qui commande & gou-  
 verne, sans que nous luy puissions de-  
 mander le pourquoy. Toutesfois la rai-  
 son s'ouure de soy-mesmes, & en mesme  
 subject: Je recognois la puissance & la  
 Iustice, nostre foiblesse & meschanceté,  
 & de l'un & de l'autre, je preuoy nostre  
 ruine fatale, & sans refuge. l'ay inter-  
 mis de vous escrire, pour ne tomber en  
 ce falcheux sujet, & je m'y plonge, je  
 n'en ay point d'autre. Si je ne vous re-  
 mercie de l'amitié, que vous m'auetz

C

mon-

monstrée en la personne de ma pauvre  
 Maistresse, je le doy. Mais excusez moy  
 de ce compliment, que je ne scaurois  
 acheuer qu'avec beaucoup de desplaisir.  
 Je changeray quand il vous plaira, ces  
 paroles en seruices, que j'auouë vous  
 deuoir. Pour ne point trop bigarrer  
 cette lettre, je vous diray seulement la  
 mort de Herbilstat auenuë en Hongrie,  
 regrettée de toutes les gents de bien, en-  
 tre lesquels il s'estoit fait paroistre au  
 premier rang, ayant acquis vne tresbelle  
 reputation de valeur, prudence & mo-  
 destie. Monsieur, je vous baise tres-af-  
 fectueusement les mains, & à Monsieur  
 & Madamoiselle de L'Ormaye &c. De  
 Francfort 24. Mars 1597.

*A MONSIEUR PETAV, Conseiller  
 en la Cour de Parlement à Paris.*

**M**onsieur mon Cousin,      Je ne  
 me scaurois esiouir de l'eccès de  
 vostre

vostre mariage, sans toucher le malheur  
 du mien. C'est vne touche que je  
 fuis, la pensée seule m'offense trop cru-  
 ellement, & c'est vne Compagnie, qui  
 ne m'abandonne point. Je ne veux  
 toutesfois faillir de vous dire, que ce m'a  
 esté beaucoup de contentement, d'en-  
 tendre celuy que vous avez rencontré,  
 & que je prie Dieu de tout mon cœur,  
 qu'il vous l'asseure longuement, & aug-  
 mente de plus en plus. Ce me sera  
 beaucoup d'heur, de vous voir plus  
 heureux que moy. Permettez moy  
 de saluer les bonnes graces de ma Cou-  
 sine &c. De Francfort. 24. Mars 1597.

*A MONSIEUR DE VILLEDART.*

**M**onsieur mon Cousin,      Apres  
 auoir long temps differé, si faut-il  
 que je m'acquitte d'une partie de mon  
 deuoir. Ma pouure Maistresse m'a  
 fort loué l'amitié, que vous luy avez  
 C 2                      mon-

monstrée, & l'assistance que luy auez faite de conseil & d'effect. C'est tout ce qu'elle a peu faire, de m'en rendre le tesmoignage, Dieu ne luy ayant pas donné le temps de s'en pouuoir acquitter. Cette charge m'est demeurée, je la prens sur moy, toutesfois avec confession de mon insuffisance, laquelle je tafcheray de surmonter par force de zele & de deuotion. Je vous doiy cette recognoissance, attendant l'occasion & les moyens de faire mieux. J'ay trop differé à vous le rendre. Vous excuserez s'il vous plaist, & mon deuil & mon indisposition. Je ne puy entrer sur cette matiere, qu'avec trop de desplaisir. Je prie Dieu, qu'il vous garde de semblables accidens, & qu'il vous maintienne avec Mademoiselle ma Cousine, &c. De Francfort 24. Mars 1597.

A MON-

*A MONSIEUR IOLY, à Mets.*

**M**onsieur, Je pensois vous faire tenir cette lettre, par quelqu'un de vos quartiers, quand le Sieur Soreau m'a communiqué vne lettre du Sieur Jehan Quin, qui portoit vos recommandations, & partie de l'Estat de vostre Eglise. Ceux qui ont mis cette calomnie sur vous, ou ils ne scautent l'estat & naturel des Princes protestants, ou ils ont pensé, que le Roy, & son Conseil, ne le scachant pas, croiroit tout ce qu'ils mettroient en avant; Il n'y a Prince, qui voulust auoir vostre ville au hazard d'une escarmouche: Aussi n'y a-il Prince qui vous puisse garder contre l'Espagnol, que le Roy, qui est bien asseuré, que ceux de la Religion ne seront jamais Espagnols. Le Cardinal de Lorraine, scait bien, que si ces Princes eussent eu enuie de quereller, ils eussent eu mieux

C 3 que

que Metz. Ils eussent eu & l'Euesché de Strasbourg, & la Lorraine: Mais' ils sont resolu de refuser tout, bien qui soit vn peu accompagné de moleste: resolution qui leur coustera leur liberté, si je ne me trompe. Je vous ay voulu dire librement ce qui me sembloit de ce qu'on vous met à sus. Je parts demain pour Strasbourg, Dieu aydant, combien que je me trouue vn peu indisposé, qui me fait couper ce discours, pour apres vous auoir baillé les mains &c. De Francfort 9. Aupil, 1597.

*A MONSIEUR LOBBETIVS,  
à Strasbourg.*

**M**onsieur, l'entre en vne nouvelle apprehension sur le voyage de Monsieur de Sancy: Il scauoit qu'ayant cogneu par les depesches que j'ay faites le peu de sujet qu'il y a de se haster pour venir icy, qu'il se contente d'auoir esté  
à Nan-



à Nancy. Les despelches que j'ay faites, estoient sur la lettre que les Princes m'ont escrit de Heydelberg. Je n'y ay rien apporté du mien, que ce que j'ay pensé pouuoir seruir pour couvrir leur irresolution: Tout ce que ces Princes ont requis du Roy, qu'il luy pleust leur faire scauoir, ce qu'il peut faire pour eux, en l'affaire de Straisbourg. Le Roy ne le peut dire asseurement, que Monsieur de Sancy, ou autre, n'ayt traité de nouveau avec ledit Duc. Et cela avec d'autres raisons pourroit auoir fait haster le voyage de Monsieur de Sancy à Nancy. Si Monsieur de Lorraine se rend traictable, qu'il contente le Roy en tout ce qui touche le particulier de S. Majesté & de la France, *quid juris?* Faudra-il que sur & pour les irresolutiōs des Princes d'Allemagne, le Roy neglige son aduantage, & laisse eschapper ce Prince, qui par les artifices de ses ennemis & de

tes seruiteurs peut aussi tost empirer  
qu'amender. Ce sont des themes que  
je vous donne, *ad discurrendum*. Au  
moindre mot, que vous me manderez,  
j'accourray à vous. le prie Monsieur Gra-  
uiffet, de m'enuoyer son Coche, s'il faut  
retourner, je n'enuoye point le bidee,  
pour ce que j'ay ce messager à propos, &  
que j'estime que Monsieur Grauiffet se-  
ra icy demain; s'il suruient quelque  
chose qui l'arreste, il ya prou Messagers.  
le vous enuoye copie de ce que j'escry  
au Duc de Wirtemberg. &c. 1597.

*A MONSIEUR DE SANCT.*

**M**onsieur, Le suis marry de  
vous importuner si iouuent, pour  
le fait de cette Chartreuse. Messieurs  
de Strasbourg m'ont tiré de mon her-  
mitage de Basse pour me faire leurs  
plaintes, du peu de soing, que le Roy,  
& ceux, qui les ont mis en peine, ont  
d'eux

d'eux, & me monstrent les poursuites  
 que font les Moines contre eux, qui  
 n'ont point cessé, nonobstant qu'ils a-  
 yent dict & promis le contraire au Roy,  
 Monsieur, Messieurs de Strasbourg ont  
 bien merité, & du Roy, & de la France,  
 & de vous, & ont bien peu merité, s'ils  
 n'ont merité, que vous vous bandiez  
 pour eux, contre des Moines; qui se  
 bandent bien contre le Roy. Il n'est  
 question, que de trouver vne Abbaye;  
 & on les donne aux chiens. Monsieur,  
 je ne vous en diray pas d'avantage. Vous  
 scauez le merite de Messieurs de Stras-  
 bourg, qui se plaignent, que vous ne  
 faites responce à pas vne de leurs lettres.  
 Je ne vous dy rien de moy, Monsieur,  
 qui desirerois bien que le Roy m'eust  
 payé, pour n'ouir plus parler, ny de  
 Chartrouse, ny de la Cour, ny de Cour-  
 tisans, & me retirer pour dire mes heu-  
 res, & prier Dieu pour le Roy & pour  
 VOUS

vous, à qui je suis, &c. De Strasbourg  
28. May 1598.

A MADAME L'ELECTRICE  
PALATINE.

Madame, Je suis appelé en  
Cour, je n'ay voulu faillir d'en  
donner aduis à V. Altesse, & par son mo-  
yen, s'illuy plaist à Monseigneur l'Ele-  
cteur. C'est à leurs Altesse d'aduiser,  
s'il leur plaist m'honorer de leurs com-  
mandements. l'auray soing d'y rendre  
l'obeissance que je dooy. Je n'entreprens  
point de dire des nouvelles à V. Altesse  
apres Monsieur Colbe qui est à la sour-  
ce: toutesfois je l'asseureray que le ma-  
riage de Madame (sœur unique du Roy)  
estoit au 15<sup>me</sup> de Nouembre, & que  
Monsieur de Lorraine a veu & reveu  
nos assemblées chez Madame avec ad-  
miration de l'affluence de tant de gens  
de qualité, sans demonstration d'en e-  
stre

stre offensé. Le fais estat de partir dans  
12. jours, ou enuiron. le supplie, V. Al-  
telles de me tenir pour celuy que je suis  
de cœur & d'affection, &c. De Stras-  
bourg Octobre 1598.

A MESSIEURS DE  
NUREMBERG.

Magnifiques Seigneurs, l'escri-  
rois plus frequemment à Vos Sei-  
gneuries, Si j'auois sujet, qui en effect,  
leur peust apporter du contentement.  
Mais les affaires pecuniaires s'auancent  
en ceste Cour, avec tant de peine, que je  
suis contraint de rougir de honte, com-  
parant la promptitude de laquelle vous  
nous auez assisté, avec la lenteur, que  
nous apportons à vous satisfaire. Je ne  
scay qui accuser de ce vice, ou les affaires,  
ou les personnes, mais je l'auouë pour  
vice. Il est certain, que le Roy veut don-  
ner quelque contentement à ses amis,  
mais

mais le fonds qu'on a pour ce faire, n'est pas à mon advis pour en faire grande part à tous. Si j'auois le credit de faire peser le merite de Vos Seigneuries comme j'en ay bonne cognoissance, elles ne seroient pas oubliées au payement, duquel on traite à ceste heure. Toujours m'efforceray-je de rendre preuue à tout le monde de mon integrité, & à vous de mon affection à vostre seruice, à laquelle je joincts ma priere à Dieu, qu'il luy plaise conseruer vostre Republ. en Estar fleurissant & vos Personnes, Magnifiques Seigneurs en heureuse santé, &c. De Paris 3. Auil 1602.

*A MONSIEVR L'ELECTEUR  
DE MAYENCE.*

**M**Onseigneur, Le choix qu'on a fait de la personne de V. Altesse, pour l'esleuer à la premiere dignité de l'Empire, a apporté à S. Maiesté le contente-

contentement que V. A. recognoistra par sa lettre. J'ay estimé, que la bien-veillance, que V. Altesse m'a autrefois montrée, m'obligeoit de joindre ce mot, pour luy tesmoigner, que je près ma part du contentement, que toutes les gens de bien ont en general de cette Election, se promettans par les deportemens passés de V. Altesse, qu'elle aura autant de soing du repos public de la Chrestienté, qu'il y a de mauuaises ames qui s'efforcent de la troubler. Sur cette esperance, Monseigneur, je prieray Dieu, qu'il luy plaise faire reüssir les vœux & prieres des gens de bien, fortifiant V. Altesse en ses bons & paissibles desseings, la conseruant longuement & heureusement: Et je, &c. 3. Aupil 1602.

A MONSIEVR L'ELECTEUR  
PALATIN.

**M**onseigneur,                    Je prends le tes-  
moigna-

moignage, qu'il à pleu à V. Altesse me rendre en sa lettre du 8<sup>me</sup> de May, pour vne preuue de l'honneur, qu'elle me fait de se souuenir de moy, & de s'en souuenir comme de son seruiteur. Monseigneur, je le suis, & desire les moyens de le faire cognoistre à V. Altesse. Mais ou le malheur de mon insuffisance, ou ce luy de la peruersité de ce siecle s'y oppose. Je ne laisse parmy ces traueses derecognoistre l'obligation que j'ay & publique & particuliere à vostreditte Altesse: qui est à luy rendre tous les seruices qui me sont possibles, apres m'estre efforcé de rendre à Dieu, & à mon Roy, ce que je leur doibs. A cestuy-la tout, à cestuy-cy ce que je puis. Je prie le premier, qu'il nous face la grace de nous conseruer cestuy-cy, en se le reseruant, & de s'en seruir pour le bien des gens de bien. Et de maintenir V. A. & tous les siens en toute santé & prosperité,  
gou-



gouvernant & benissant les conseils, &  
 les actions, à l'honneur de son S. Nom  
 & au repos de toute la Chrestienté. Je  
 fais & signe ce vœu comme estant, &c.  
 De Paris 21. Iuin 1602.

*A MONSIEUR DE MAZAN, Gentil-  
 homme, & Conseiller de Monsieur le  
 Conte de Hanaw.*

**M**onsieur, Je ne puis me tenir,  
 que je n'escriue à Monsieur le Con-  
 te, ce qui me semble de l'escriit, qu'on a  
 imprimé à Hanavv, touchant le Baptes-  
 me. Mondit Seigneur le Conte, n'y  
 aura point d'honneur: C'est ce qui me  
 pousse à luy en escrire librement, cōme  
 son seruiteur. Nous auons assez d'en-  
 nemis de tous costés, sans que nous nous  
 esleuions les vns contre les autres. C'est  
 à faire au Magistrat à arrester les langues  
 & les mains des Theologiens, l'ambition  
 desquels est sans fond, & sans bord. Si  
 les

les vostres sont plus sages, j'en seray fort ayle, & seray content, qu'on die que j'ay trop legerement entrepris d'escrire à Monseigneur le Conte, pourueu qu'on sçache ce qui est. C'est que le respect de son honneur & reputation m'a poussé à cette legereté. Ceux de deçà, pour n'estre pris au despourueu font imprimer sur l'escrit de du-Ion, qui est fort solide, & en ont enuoyé copie à ceux de Hanaw. Je salue &c. de Francfort 8. Decembre 1602.

*A MONSIEUR DE LA*

*FONTAINE.*

Fragment.

**M**onsieur, Je vous ay escrit vn mot par Monsieur de Plessen. Je vous representeray par cestuy cy en trois mots l'Estat d'Allemagne, vous vous en seruirez comme vous verrez estre à propos. Je ne tiens le chef pour fort mauvais, n'y pour fort entreprennant. Mais  
le

le beau jeu, le fait hardy. Il a à faire à des Esprits disposés à tout endurer, à vn grand corps mal lié: & d'ailleurs il est emporté par les Conseils de Romme & d'Espagne, plus pour ne se troubler par la peine qu'il y auroit à les surmonter, que pour le bien qu'il leur veuille. Il va donc s'appant la liberté des autres peu à peu, tastant leur patience & aduancant son credit. Il entreprend en Boheme, en Autriche sur la liberté de la Religion, accordée aux Sujets par ses predecesseurs, & par quelques vns desdits subjects acheptée de grandes sommes d'argent. Il entreprend sur les droits des Princes de l'Empire, reuoquant les causes, la cognoissance desquelles n'appartient qu'aux Estats generaux, ou à la chambre Imperiale, par deuant son Conseil: On y laisse aller les vns pour complaire audit Chef, les autres par foiblesse, & ce coup luy don-

D ne

ne vn grand aduantage , par la crainte qu'on a d'offenser celuy , qui peut grandement nuire par les Arrests de son Conseil. Il se rend par ce moyen redoutable , & achemine sa grandeur à vne souueraineté. La plus part voyent le mal, personne ne court aux remedes, chacun regardant son compagnon , & attendant qu'vn autre commence, s'excusans les vns sur leur inferiorité , les autres, sur leur foiblesse, les autres sur les desfiances de leur voisins. Ainsi la Religion se perd, l'Estat se ruine : pas vn ne pese ses forces, pas vn ne pese l'importance des affaires, pas vn ne veut leuer, ce qu'il pouuoit seul, ou peu ayder, si tout le monde n'y porte la main. Voyla par ce moyen l'affaire de Strasbourg ruinée. Je ne parle que de celle cy, pour ce que je tiens que la ruine est la ruine de l'Allemagne, c'est à dire du bon party en Allemagne, ils ont eu quel-  
que

que temps l'œil sur nous; Nous les auons mal mesnagés, comme toutes autres choses. Je ne doute point qu'ils ne jettent à cett' heure l'œil sur vous; Poussez les à bien faire, & seruez vous de l'autorité que Dieu vous a donnée, laquelle aura plus de force à ce commencement, que peut-estre à l'aduenir. Toutes choses nouvelles plaisent & ont de la grace. Obligez les sur tout à rendre vne preuue de leur resolution, en ce qui est de la conseruation de la Religion, & de la dignité. Et vous ferez vn bien pour eux, & pour le bien publicq. &c.

1603.

A MONSIEVR LE MARQVIS DE  
BRANDENBOVRG. *Administrateur*  
*de l'Euesché de Strasbourg.*

Monseigneur, Monsieur Gra-  
uissier m'a rendu celle, qu'il a pleu  
à V. Excell. m'escire le 17. du mois  
D 2 passé

passé, je recognois assez & la Justice, &  
 l'importance de l'affaire de V. Excell.  
 mais je n'y puis rien, qui porte fruit:  
 l'ay tousiours dit, que le premier & prin-  
 cipal mouuement deuoit partir de delà  
 le Rhin: que par paroles, escrits, re-  
 monstrances, traités, on ne feroit que  
 perdre & le temps, & les occasions: le  
 le redis, & c'est folie, de le penser autre-  
 ment. Je crois bien, qu'on pourroit  
 par douceur & intercession tirer quel-  
 que commodité pour la personne de  
 V. Excell. mais le public n'en sera pas  
 mieux. Tout ce que je peux d'oresena-  
 uant, est de pleurer nos folies, & de  
 prier Dieu, puis que le Princes de delà  
 employent si mal le temps de la trefue  
 que l'autorité du Roy leur a moyennée.  
 L'intention de S. Majesté en bastissant  
 ceste Trefue, n'a esté autre, que de don-  
 ner du temps à V. Excell. de solliciter les  
 amis, & aux autres Princes de s'euil-  
 ler.

ler. Puis que cela n'a pas reussy, j'en desespere, & croy, que Dieu veut chastier, & la France & l'Allemagne, non obstant la bonne affection, que S. Majesté a au bien & repos de Princes, desquels elle est trop mal secondee en cet affaire. On attend Monsieur de Lorraine en cette Cour, la conference qu'on aura avec luy, fera voir clair en la suite de cet' affaire, pour l'advancement de laquelle, je desirerois pouuoir quelque chose, à fin de servir au contentement de V. Excell. & au bien du public. Monsieur Grauffet luy rendra des lettres de S. Majesté, & je prieray Dieu, &c. De Paris 20. Decemb. 1603.

A MONSIEUR LE PRESIDENT  
DE THOU.

Monsieur, Je vous enuoye vn  
extraict de lettre, que j'ay estimé  
vous deuoir estre communiqué, vous

D 3 . tou-

touchant si particulièrement, comme il fait. Non que j'estime estre chose à laquelle vous ou vos seruiteurs se doiuent arrester. Vous auez sceu, publiant vostre histoire, que vous l'exposiez aux paroles de tout le monde, des bons & des meschans, des fols & des sages. Certes j'eusse creu Monsieur Velsler auoir eu la teste ou l'ame mieux faite : mais il est de ceux, auxquels la superstition a bandé les yeux : qui supporteront vn mensonge sous quelque apparence de deuotion, & ne peuuēt endurer vne verité, qui les gratte tant soit peu. Lors que l'impudēce regne, & domine ouuertemēt, plus se doiuent roidir les gens de bien, à publier & maintenir la verité. l'ay veu, ( c'est à propos d'impudence ) les propos que les Iesuites pretendent auoir esté tenus par le Roy à Messieurs de la Cour de Parlement sur leur restablissement; C'est vne meschante piece, si elle est vraye,  
 hon-



honteuse au Roy à tout jamais, si faul-  
se, punissable en qui que ce soit, que le  
Roy doibt rechercher & poursuiure, jus-  
ques dans les entrailles de la terre: mais  
nous auons perdu nostre honneur à plus  
d'vn jeu: nous n'en faisons donc plus d'e-  
stat comme de chose nostre. le vous prie,  
de m'esclaircir de ce faict de Bauieres,  
duquel il est parlé dans cet extrait, &c.  
De Francfort le 30. de Sept. 1606.

*A MONSIEUR DV VOISIN.*

**M**onsieur, Ce lieu icy me don-  
ne peu de sujet de vous escrire: je  
le prends à cett' heure plus pour me ra-  
menteuoir en vostre bonne souuenance,  
que pour vous dire les brouilleries, qui  
commencent à se former à bon escient,  
entre ces gens icy. Ils se grondent, je  
ne sçay, s'ils se mordront. Vous auez  
sçeu, que le 13. d'Octobre vn bourgeois  
de cette ville, François de nation, sur  
D 4 quel-

quelques propos de la Vierge Marie tenus entre Basle & Lucerne avec quelques passants, auroit esté pris & executé à mort à Surfée villette de la protectiõ de Lucerne, par forme & à jour non accoustumés, son procez faict & parfaict en deux jours. Ce peuple s'en est fort esmeu, & y a eu des insolences enuers des Capucins, & quelques autres passants Lucernois, mais sans effusion de sang, ou autre blesseure. Les Bernois peu apres, ont demandé aux Cantons de la Religion vne assemblée, laquelle s'est tenue à Hannaw, comme de coustume. Ils ont desiré, sçauoir des autres, quel secours ils auoient à attendre, si les Fribourgeois se prenoient à eux de force, pour auoir partagé des bailliages, & mesmes vn de differente Religion, qu'ils tiennent en commun, par accord solemnel. Par mesme moyen on a parlé des moyens de s'asseurer contre l'audace des autres  
Can-

Cantons , lesquels monstrent chercher querelle. D'autre costé lesdits autres Cantons se sont assemblés à Lucerne, & Vry, Schwits & Vnderualden, s'y font plaints des Grisons, qui depuis peu ont estably vn Ministre & Escole en la Vallée de Medoc, si proche desdits trois petits Cantons, qu'ils en perdent patience. Aussy, Monsieur, Le Pape n'est point si Papiste, que sont ce gens la, & ont conclu à la guerre cōtre les Grisons. Fuentes leur bon voisin, & les Iesuites, qu'ils fomentent dans leurs entrailles se seruent de leurs superstitions, pour les porter, où ils veulent. Lucerne s'y est plaint, des excés faits en cette ville contre les passants, comme d'infraction de l'alliãce & paix publicque, & peu s'en est fallu, qu'ils n'ayēt aussi cōclu à la guerre: Mais les plus sages ont moderé cette colere, & a esté resolu, d'en faire les plaintes par lettres, & Ambassades aux Grisons, & à Zu-

& à Zurich. De fait ils ont escrit à Zurich fort haultement contre Basse, à cause des affronts faits à leurs passants, & contre Berne, à cause d'un petit escrit fait par deux maistres d'Escole de leur ville, sur ce qu'ils ont remarqué en l'exécution de ce bourgeois de Basse à Surfée, à laquelle ils ont esté presents, escrit non imprimé, mais semé par copies. On attend sur tout cecy la journée generale de Bade, qui se doit assembler dans peu de jours, hastée par ceux là, sous ombre des payements de France, qui ne se font pas à jour nommé. Ceux cy sont resolus de demander Iustice de l'Injustice faite à leur bourgeois. Ceux de Berne aussi, deueandent vne fin au differend qu'ils ont avec Fribourg pour ledit partage, qui sera, ou de demeurer comme on estoit suivant ledit accord, ou de recourir à la voye accoustumée, & compromis entre eux, qui est, que chacun nomme  
deux

deux arbitres, & les quatre ne s'accordants pas, que la partie defenderesse nomme le cinquiesme, laquelle en ce faict est Berne: Voyla où on en est, & les Esprits sont aigris. Mais ceux la soufflés d'Espagne & de la nouvelle Societé, prompts & dechargés de pauureté, vont plus viste que ceux cy, appesantis par leurs ailes. Monsieur, je ne crois pas que Monsieur Iennin soit plus en ce pays là; enquelque lieu qu'il soit, je suis son tres humble seruiteur: Je luy ay escrit plusieurs fois, à vous en son absence, je ne scay si mes lettres ont esté bien adressées. Je vous baise les mains, &c. De Basle 9. Januier 1609.

*Au mesme.*

**M**onsieur, Je ne prends la plume pour vous escrire, que lors qu'il se presente quelque sujet, & rarement, & je la prends à cett' heure pour peu.  
L'af-

L'assemblée de nos Cantons de la Religion, de laquelle je vous ay parlé par ma dernière, est finie, avec vne resolution de n'abandonner point ceux de Berne, si les Fribourgeois en viennent aux mains, & cependant de remonstrier le droit des Bernois à la prochaine assemblée generale, & faire plainte des excés, qui se commettent par les Cantons Catholiques, & pour sçauoir en fin, à quoy on en est. D'autre costé, les autres Cantons ont esté aussi essemblés à Lucerne, ou les soufflets de Milan & des Iesuites ont pēlé allumer le feu. Les trois petits Cantons ont conclu à la guerre contre les Grisons pour vne petite Vallée, qu'ils appellent Medoc, en laquelle les Grisons ont n'aguères estably vn Ministre, & vne Ecole, ce que ces petits Cantons ne peuent endurer si près d'eux, où leurs mauuais amis leur font à croire, qu'ils ne le doivent endurer. Lucerne aussi s'est fort eschauf.

chauffé de quelques rudesses, desquelles on a vſé en cette ville, envers quelques Capucins, & de leurs bourgeois passants depuis l'exécution faite à Surlé, rudesses de paroles, & main-mise sans effusion de sang. Tout c'est resolu en vne despesche adressée à ceux de Zürich, qui porte plainte contre ceux de Balle, pour lesdittes rudesses, & contre les Bernois, qui ont permis, que deux de leurs sujets ayans assisté à laditte execution de Surlé, ayant mis par escrit, & semé des copies de ce qu'ils disent auoir remarqué en laditte execution, s'estonnants fort ceux de Lucerne, de ce qu'on fait tant de bruit pour vn homme executé par Iustice. Depuis ceux d'icy ont fait des defenses rigoureuses de mal traiter les passants. Mais ceux la pressent l'assemblée generale à Bade sous ombre des payemens de France, qui ne se font pas à jour nommé: en effect poussés par Fuen-  
tes

res pour brouiller cette nation. Les Grisons sont resolu de maintenir leur Ministre & ont n'aguieres renuoyé les Ambassadeurs du Pape & d'Espagne, intercedants pour le restablissement de leur Euesque, avec responce, que s'il eust payé l'amande, & recogneu l'Estat du pais pour Souuerain, renonçant à tout, il fust restabli, que refusant, ils estoient prests de se pouruoir d'vn autre: prioient cependant S. Saincteté & S. Majesté d'assigner à ce Prince vn entretene-ment digne de son rang: responce vrayement Grisonne, mais vraye. Voila l'Estat de ce pais, trop mal meslé, pour durer. Les vns audacieux & prompts, pour leur pauureté, les autres froids & pesants de trop d'aïse & de biens. Nostre Allemagne est encores en bransle. Le nouveau Roy de Hongrie, n'a pas encores accommodé son Autriche, n'accordant la liberté qu'à la Noblesse, la  
refu-



refusant aux villes, pour les desunir. Saxe & les autres Protestans intercedent pour eux: Saxe assez rudement. Je ne voy pas aussi, que la Couronne de Hongrie soit encores bien assuree sur la teste de Matthias. Cestestes la ne sont plus si bien faites à porter Couronne comme elles ont esté: l'Empereur demande vne Diette Imperiale, & en attendant vne contribution de 20. mois. Je vous baise les mains treshumblement, & à Madame de la Boderie, & prie Dieu, &c. De Basle --- 1609.

*A MONSIEUR LE CONTE  
DE HANAVV.*

**M**Onseigneur, Je me rends aux  
liures & à l'estude, suiect propre  
pour vne viellese abbattue, & dorefna-  
uant inutile aux affaires. J'ay traité avec  
le Sieur Lauater, pour l'impression d'un  
ramas d'historiens, que j'ay recueillis, &  
pre-

pretends donner au public: L'œuvre requiert ma présence: mais je ne doibs, & ne veux entreprendre de me retirer en vostre ville de Hanaw sans vostre permission. Ce mot est donc pour prier V. Excell. de me faire l'honneur, de trouver bon, que je demeure en la ville sous sa protection, pendant que les presses travailleront à l'edition de ce recueil. Et je demeureray, &c. 1610.

*AV ROY HENRY IV.*

**S**ire, Je suis derechef requis des Seigneurs de cette ville, de supplier V. Majesté treshumblement de vouloir fairer donner à Monsienc Grauisset present porteur, le contentement que ses services meritent, qui l'ont mis en vne necessité de laquelle il ne peut sortir, si V. Majesté n'ordonne, qu'il soit payé nettemēt, de ce qui lui est deu, dés si long temps, & si legitimement. Les voyages &

& la despense qu'il fait à la poursuite de son payement, emportent & mangent ce qu'il tire par pieces, & les intersts qu'on luy dispute, sont intersts qu'il a payez, & paye tous les jours. Ses services & la bonté de V. Majesté le rendent assez recommandable; & je ne puis rien apporter du mien en sa Recómmendation, que des paroles, que je n'ay peu refuser à la requeste de ces Seigneurs, ny aux merites, desquels il a obligé plusieurs Serviteurs de V. Majesté, & moy particulièrement, qui n'ay icy depuis plusieurs années autre recours que luy, sans lequel j'eusse il y a long temps esté contrainct de quitter cette charge, qui ne m'est qu'à charge, V. Majesté m'en deschargera, quand il luy plaira, ou me la rendra legere, par quelque bienfait extraordinaire, qui m'incitera à poursuivre, & à prier Dieu, &c. De Strasbourg.

E

A MON-

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**onsieur, Je sçay, qu'il n'est point de besoing de vous recommander ceux que vous sçauvez auoir fait seruire à S. Majesté: Et je sçay Monsieur que vous recognoissez Monsieur Grauiſſet estre de ce nombre. On luy debat les intereſts, lesquels je sçay, qu'il a payé à seize, & paye encores à huict & dix pour cent. Vous estes en nostre Cour le seul refuge des gens de bien: Tous les estrangers qui y ont à faire, se louent de vous, & de vous seul: ledit Sieur Grauiſſet en a fait vn fidele recit à ses Seigneurs: Outre les merites dudit Sieur Grauiſſet, & les obligations que je luy ay, les Seigneurs de ceste ville, m'ont prié de vous le recommander. Ce que je fais tres affectueusement, & tres humblement, priant Dieu, Monsieur, &c.

A MON-

A MONSIEUR LE DUC  
DE ROSNY.

Monseigneur, Le vous seray  
encores cette fois importun, pour  
Monsieur Grauffet, à la priere des Sei-  
gneurs de cette ville, qui m'ont requis de  
vous en escrire; & la cognoissance que  
j'ay, de ses seruices, & le bien que j'ay  
particulièrement receu de luy, m'obli-  
gent à luy rendre ce deuoir, ne pouuant  
mieux. Les voyages & la despense de  
cette poursuite, luy consomment ce  
peu, qu'il emporte du Roy, & les Inte-  
rests qu'on luy dispute, sont Interests  
que je scay qu'il a payé à seize, & paye  
aujourd'hui à huit & dix pour cent. Je  
vous supplie treshumblement, Monsei-  
gneur, pour l'honneur du Roy, que vous  
auez en singuliere recommandation,  
pour le bien de son seruice, auquel ledit  
Sieur Grauffet a mis le sien si franche-  
ment,

E 2 ment,

ment, de le vouloir tirer de peine, en v-  
ne fois, acquittant S. Majesté, & vous  
deschargeant de cette importunité. Je  
n'ose Monseigneur, mettre icy mon  
particulier, toutesfois je vous prie, d'v-  
ne main de vouloir auoir quelque sou-  
uenance, de moy, qui suis, &c.

*A MONSIEUR DE BREDERODE  
Conseiller & Maistre des Requestes de l'Hostel  
de Madame, Sœur unique du Roy  
Henry le Grand.*

**M**onsieur, l'ay prié Monsieur  
Gaulteron de prendre la peine  
d'aller à S. Germain, pour seruir à l'ad-  
uancement de l'affaire de la Chartreuse,  
de laquelle il a toute cognoissance. S'il  
suruient quelque scrupule, il a dequoy  
satisfaire, & des moyens de faciliter la  
recompense, qui est deuë aux Chartreux.  
Je puis dire avec verité, que sans luy il  
n'y auoit moyen d'esclaircir nostre  
droit,

droit, le Contract de feu Monsieur de Schonberg nous eust autant seruy, que celui de Monseigneur de Bouillon à Messieurs de Strasbourg. Je vous prie de remonstrer à Messieurs de Villeroy, & de Sancy, que si on se contente de faire surseoir les poursuites, que lesdits Chartreux ont commencé contre Messieurs de Strasbourg, nous les mettons tous les jours au danger d'une recidiue, qui leur sera d'autant plus fâcheuse & dangereuse, qu'elle sera tardive, Qu'il ne reste difficulté aucune en cet' affaire, que l'accomplissement de ce, à quoy le Roy est tenu au nom de feu Monsieur de Schonberg. Que Messieurs de Strasbourg ont bien peu merité de S. Majesté, s'ils n'ont merité, qu'elle embrasse cet' affaire. Que si on estime ledit merite ne le valoir pas, ou si l'affaire est si difficile, que S. Majesté desespere d'en pouvoir venir à bout, vous les prierez de

E 3 vou-

70  
vouloir le dire, à fin de n'empescher  
point les moyens, que lesdits Seigneurs  
de Strasbourg pourroient auoir d'ail-  
leurs de se mettre à couuert. Si on y  
veut mordre à bon escient, n'oubliez  
point le merite dudit Sieur Gaulteron.  
Et me pardonnez, que j'entre si auant.  
Ce n'est pas, pour vous prescrire, mais  
pour m'acquitter envers lesdits Sei-  
gneurs de Strasbourg. Je vous baise  
les mains, & à Monsieur de St. Aldegon-  
de treshumblement, &c.

*A MONSIEVR DE VILLEROY.*

**M**onsieur, Les Prieurs des Char-  
treux ont veu Monsieur Seruin, &  
apres auoir long temps debattu leur  
droict pretendu, ont quitté leur partie:  
Confessent l'ordre estre tenu & obligé,  
à mettre le Roy en possession de la  
Chartrouffe de Strasbourg; moyennant  
ce qui est porté par le traicté de feu  
Mon-



Monsieur de Schomberg, sans s'arrester  
 à l'autorité du Pape, de laquelle eux  
 mesmes, se sont deportés par la reuoca-  
 tion qu'ils ont fait à Monsieur Gaulte-  
 ron, qui estoit à Romme, pour cet effect.  
 Reste donc Monsieur, que le Roy satis-  
 face, à quoy ledit contract, & l'amitié de  
 Messieurs de Strasbourg l'oblige; atten-  
 dant que le Roy face ce qu'il doit de  
 son costé, ils escriuent pour faire cesser  
 toutes poursuytes contre Messieurs de  
 de Strasbourg. Je prends la hardiesse  
 de vous ramenteuoir cet affaire parmy  
 vos plus grandes occupations, ne vous  
 pouuant aller trouuer à cause d'un ca-  
 tharre, qui me tient depuis Lundy pri-  
 sonnier. Monsieur Grauiset député  
 de Messieurs de Strasbourg vous rendra  
 ce mot pour ce subject: Et pardonnez  
 moy Monsieur, si je vous importune de  
 son affaire encores cette fois. Il a me-  
 rité & du Roy, & de tous ceux que Sa  
 E 4 Maje-

72

Majesté a employé en Allemagne,  
qu'on face pour luy: s'estant d'un trop  
grand zele despouillé du sien, pour en  
accommoder le service de S. Majesté, &  
les siens, qui eussent tous enduré & de  
l'incommodité & de la honte sans luy:  
& on le recompense de peine & de per-  
te. le vous supplie treshumblement  
Monsieur, de le vouloir honorer de  
vostre faueur, & moy de vos comman-  
dements, &c. Dans Paris.

*A MONSIEUR DE SANCY.*

**M**onsieur, Les Prieurs des Char-  
treux se sôt trouvés auât hier chez  
Monsieur Seruin: On leur a fait voir &  
toucher le tout, qu'ils ont auoué: Sur  
quoy ils ont promis d'escire, pour faire  
cesser les poursuytes contre Mess<sup>rs</sup>. de  
Strasbourg, & de disposer l'Ordre à rece-  
voir les offices du Roy & le mettre en pos-  
session de la Chartreuse de Strasbourg.  
le

• Je vous eusse esté voir Monsieur, pour vous  
 ramentevoir, ce qui est à faire du costé  
 du Roy; mais je suis retenu en la cham-  
 bre par vn catharre, qui empesche, que je  
 n'ay le biẽ de vous voir chez vous. Mais  
 Monsieur Grauislet vous allant voir, j'ay  
 estimé vous deuoir faire ce mot, pour  
 vous supplier, de mettre vne bonne fin à  
 cet affaire, & ne laisser aller ledit Sieur  
 Grauislet, les mains du tout vuides. Il n'y  
 a personne, Monsieur, qui scache mieux  
 son merite que vous: Vous estes trop  
 bon tesmoing des seruices, qu'il a fait au  
 Roy, & aux siens, & de la promptitude  
 qu'il y a apporté. Il s'en ressent au vif,  
 & n'a recours qu'à vous, esperant, que  
 comme vous l'avez mis en peine, aussi  
 que vous l'en retirerez. Et parmy les  
 autres. Monsieur, ayez quelque souue-  
 nance, de &c. Dans Paris.

A MES-



A MESSIEURS DE  
STRASBOURG.

Magnifiques Seigneurs, Le re-  
merciement que me font Vos Sei-  
gneuries Magnifiques, par leurs lettres  
du 28. de May, passe de beaucoup le  
merite de mes actions, lesquelles n'ayant  
eu autre reigle, que mon deuoir & les  
commandemens du Roy, conformes à  
ce qui est de l'equité, ne cherchent re-  
compense, qu'en elles mesmes. Je n'ay  
point veu le Roy, depuis l'arriuée de  
Monsieur Grauisset, estant S. Majesté en  
perpetuelle action, tantost icy, tantost  
là: & ma santé, mes affaires & mon na-  
turel, ne me permettans d'aller assez vi-  
ste, pour la suiure tousjours. J'ay parlé  
à Monsieur de Villeroy du faict de vostre  
Chartrouse, & de l'effect de la promesse  
que S. Majesté vous a faite, de nettoyer  
entierement cet affaire, & vous en deli-  
urer

urer du tout: Sa responce a esté, vne confirmation de la bonne volonté de sadite Majesté, l'effect de laquelle estant retardé par la necessité des autres affaires, &c. De Paris.

A VN ANONYME. Fragment.

**M**onsieur, Vous me representez les folies de nostre Estat, folies honteuses: C'est viellese: Nous auons esté en fleur, & en force; nous ne pouuons estre deux fois: Ce qu'il y a de plus fascheux, est qu'il semble que nous pourrions porter quelque remede à nos maux, & nous sommes nous mesmes nos bourreaux, les forgerons de nostre mal. C'est vn coup de Dieu, lequel mescogneu de nous, permet que nous nous mescognoissions nous mesmes; & frappons sur nous, comme sur autruy. Nos voyfins se doivent mirer en nous, & tirer le bien de nostre mal. Je vous remer-

remercie de la communication de la lettre, en laquelle je n'entends rien. Mais les nouvelles accusations de Monsieur de Bouillon, feront recognoistre la verité ou faulseté des vielles. Je vous escriis en Philosophe, comme vn homme, qui a despouillé ou trauaillé à despouiller toute passion, & qui regarde le monde, comme y ayant d'oresnauant fort peu d'interest. J'ayme le Roy, pour ce que c'est mon Roy, & Dieu veut que ie l'ayme: mais je hay ses defauts. Vray est, que quand je jette l'œil sur les autres, que Dieu a esleuez de mesmes, je trouue qu'ils sont frappés à vn mesme coing: & encores y a-il quelque chose de plus releué au nostre qu'aux autres, qui n'ont pas les defauts si remarquables, aussi ont-ils les vertus plus trainantes. Tel qu'il est, le cōmandemēt de Dieu m'oblige à luy, & c'est vn fort lien: mais ce que je peux pour luy, est de prier Dieu pour luy. &c.

INSTRV-

# INSTRUCTION

*donnee*

AV SIEVR DE BONGARS  
Conseiller du Roy,

*& pour lors*

Son Resident en Allemagne, enuoyé pour le  
service de S. M. vers le Roy & Conseil  
DE DANNEMARC,

*de la part de*

MONSIEVR DE TVRENNE, &c.

*pour lors*

Ambassadeur extraordinaire du Roy Tres-  
Chrestien, vers tous les Roys &  
Princes protestants,

*nommement vers*

LA ROYNE D'ANGLETERRE,  
LE ROY DE DANNEMARC,  
LE ROY D'ESCOSSE,  
Princes Electeurs, & autres Princes  
& Estats du St. Empire.

LE Sieur Bongars remonstrera au Roy & Conseil de Dannemarc, de la part de Monsieur de Turenne, &c. Comme le Roy se voyant, oultre la rebellion de ses subjects, assailly par tous les coins de son Royaume, ne pouuant apres Dieu, auoir recours à autres, qu'à ceux, qu'il estimoit estre interessés en la cause, & courir mesme fortune, depeche le Seigneur DE TURENNE, &c. vers tous les Rois & Princes de la Religion reformée, nommement, &c. *vt supra.*

Et auroit mondit Seigneur DE TURENNE, premierement veu la Royne d'Angleterre, laquelle combien qu'elle eust par cy deuant beaucoup fait & déboursé pour le secours de S. Majesté tres-Chrestienne, se seroit toutesfois, pour monstrier bon exemple aux autres Rois & Princes, esuertuée de nouveau, & auroit auancé bonne somme de deniers  
pour



pour estre employés à la leuée d'une  
bonne & forte armée estrangere.

Le temps ne permettant à mondit  
Seigneur de Turenne de dōner jusques  
en Escosse, il y auroit enuoyé, surquoy le-  
dit Seigneur Roy d'Escosse auroit en  
toutes façons tesmoigné & fait preuue  
de sa bonne affection, comme le Roy de  
Dannemarc pourra voir par les lettres,  
que ledit Seigneur Roy d'Escosse luy  
escriit sur ce subject : ayant fait sembla-  
bles depesches aux Princes & Electeurs  
du St. Empire.

De là ledit Seigneur de Turenne se-  
roit passé en Allemagne, en intention  
de se rendre peu apres en Dannemarc,  
comme il auroit trouué beaucoup de  
bonne affection en tous Messieurs les  
Princes Electeurs & autres Princes, aussi  
y auroit-il rencontré beaucoup d'affai-  
res, comme estant le lieu, auquel on de-  
uoit traiter du gros de l'armée. Beau-  
coup

coup de temps se seroit passé à visiter tant de Princes, & à la depesche d'une si grande varieté d'affaires, & ainsi la saison de se jeter en campagne, se seroit approchée. Qui seroit cause, que ne pouuant aller en personne en Danemarck pour presenter au Roy les lettres du Roy Treschrestien, & rendre le deuoir que sa Grandeur merite, il auroit despetché ledit Sieur de Bongars, pour en son lieu, apres auoir faict treshumbles excuses, rendre à S. Majesté les lettres du Roy Tres-Chrestien, & celles du Roy d'Escoffe.

Representer à sadite Majesté l'Estat & peril, auquel la France est à presant, si elle n'est presentement secourue tant pour l'opiniastre rebellion de ses subjects nourrie & fomentée par les artifices & moyens des Ennemis de la Couronne & de la Religion: que pour les efforts des ennemis de dehors, lesquels  
vifans

visans plus loing, voyants le Roy Tres-Chrestien delaisé, ou froidement secouru, employent toutes leurs forces pour acheuer de perdre cet Estat, auant que les autres Rois & Princes recognoissans l'interest, quils y ont, desfillent les yeux, & y accourent comme pour esteindre vn feu, qui menace generalement toute la Chrestienté.

Que ces desseins de ces ennemis du repos public, & de la Religion estant d'oresnauant si clairs, que tout le monde les decouure; la Royne d'Angleterre, le Roy d'Escoffe, Messieurs les Electeurs, Princes & Communautés du St. Empire auroient jugé, qu'il s'y falloit opposer conjointement.

Que pour cet effect, ils auroient volontairement contribué & mis ensemble bonne sommed'argent.

Que le Roy Tres-Chrestien esperoit, que le Roy de Dannemarc, son bon fre-

F re,

re, allié, & confederé, ne voudroit en v-  
ne œuure si bonne, saincte, honorable  
& necessaire demeurer en arriere: tant  
pour l'ancienne bonne correspondance,  
& alliance, qui de tout temps auroit esté  
entre les deux Couronnes.

Que pour la souuenance du feu Roy  
de tres-heureuse memoire, le Roy Fri-  
deric Pere de Sa Majesté, qui auroit de  
son viuant assez fait cognoistre & de  
bouche & par lettres, & d'effect, com-  
bien il estimoit necessaire, que cett' af-  
faire fust vifue ment maniée, & combien  
il desiroit d'y apporter de son costé, si  
les autres Rois & Princes, & sur tout les  
Princes du St. Empire, ses alliés & Cou-  
sins, y eussent voulu entrer, lesquels il au-  
roit souuent sollicité & pressé de se rel-  
ueiller en vn danger si proche, & si ap-  
parent.

Que Sa Majesté Tres - Chrestienne  
s'asseuroit que son bon Frere le Roy de  
Danne-

Dannemarc comme fils & vray heritier des belles vertus du feu Roy, de tres-heureuse memoire, le Roy Frideric, auroit les mesmes considerations du peril public, & mesme affection de courir au deuant.

Que les dangers estoient beaucoup rehaussés, & croissoient, & gaignoient de jour à autre.

Que ce que le feu Roy Frideric de tres-heureuse memoire souhaitoit tant, & auoit tant pourchassé, se presentoit à cete heure, quasi de soy mesmes: A sçauoir que Messieurs les Princes du St. Empire, comme poussés d'en haut, s'esbranloyent d'un commun accord, pour secourir le Roy Tres-Chrestien, & repousser l'ennemy commun. Et desjà tout se preparoit en Allemagne pour ce secours.

Que sur l'assurance, que le Roy Tres-Chrestien auoit, que son bon frere

le Roy de Dannemarc ne voudroit estre  
 seul spectateur de ceste partie, à laquelle  
 il s'agissoit mesme du sien: Sur le com-  
 mun consentement des autres Rois &  
 Princes Chrestiens: Sur les appareils du  
 secours desja bien auancé: Sur la saison  
 propre à mettre la main à la besogne, la-  
 quelle s'escouleroit bien tost, si on ne  
 l'employoit: Sur les efforts des ennemis  
 communs: ledit Seigneur de Turenne  
 supplioit le Roy de Dannemarc, de se  
 vouloir joindre aux autres Roys & Prin-  
 ces: de vouloir de son costé entrer en  
 cette contribution: & faire deliurer au  
 plustost, la somme qu'il aduiteroit con-  
 forme à sa Grandeur, conforme à la puis-  
 sance de l'ennemy, conforme à vne si  
 grande entreprinse.

Supplie aussi ledit Sieur de Turenne,  
 Sa Majesté, comme tenant le premier &  
 plus haut rang de dignité, entre ces  
 Princes, de vouloir pousser les autres  
 Prin-

Princes, ses voisins & Parens, à pour-  
 suivre courageusement cette entreprise,  
 tant necessaire pour le bien & restablis-  
 sement de la Chrestienté, & pour la seu-  
 reté des Estats de la Religion.

Que de la part du Roy Tres-Chre-  
 stien son souuerain Seigneur, il offroit  
 telles assurances qu'il auroit baillé aux  
 autres Princes. Offroit amitié & se-  
 cours reciproque, toutesfois & quantes  
 que le Roy en seroit requis. Et pour sa  
 personne offroit, au Roy, & Estat de  
 Dannemarc, tout humble seruice. Re-  
 mettant le surplus selon les occurren-  
 ces, à deduire audit Sieur de Bongars.  
 Fait à Dessau, le 13. May, 1591.

T V R E N N E .



France, les voisins & Parents à pour-  
 suivre courageusement ces entreprises  
 tant d'importance pour le bien & l'establi-  
 ssement de la Christianité, & pour la sau-  
 rance des Rois de la Religion.  
 Que de la part du Roy Très-Chre-  
 tien son souverain Seigneur, il estoit  
 telles assurances qu'il seroit de luy  
 de luy faire luy-même, & de  
 courir toutes les dépenses & de  
 que le Roy en seroit tenu.  
 personne estoit au Roy & à luy de  
 D'un autre costé tout semblable.  
 metant le surplus de la recette  
 des debtes sur le service de Hongrie.  
 Le 15. May. 1541.







R



Aug IV A 280 (-1)

ULB Halle 3  
003 790 584

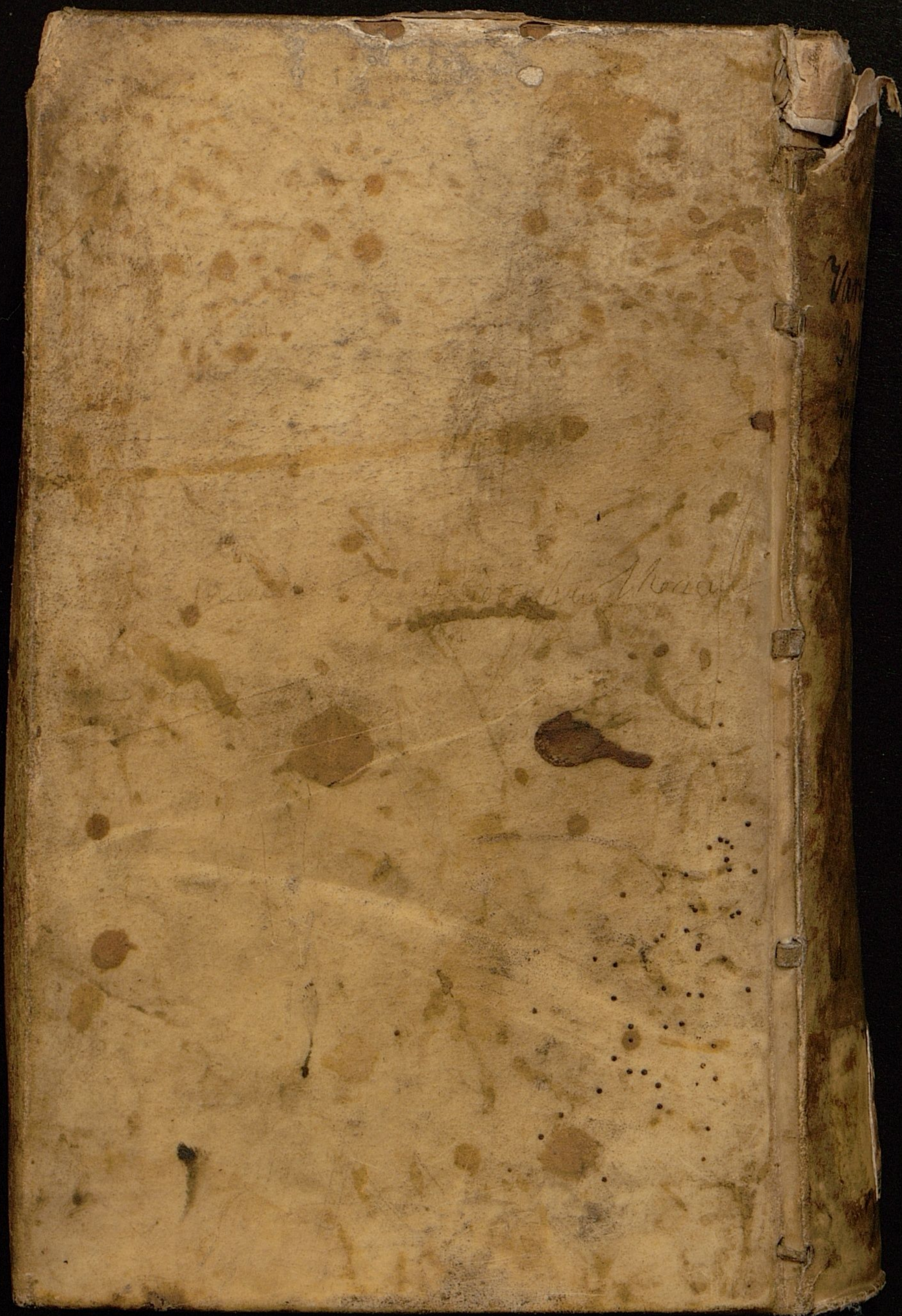


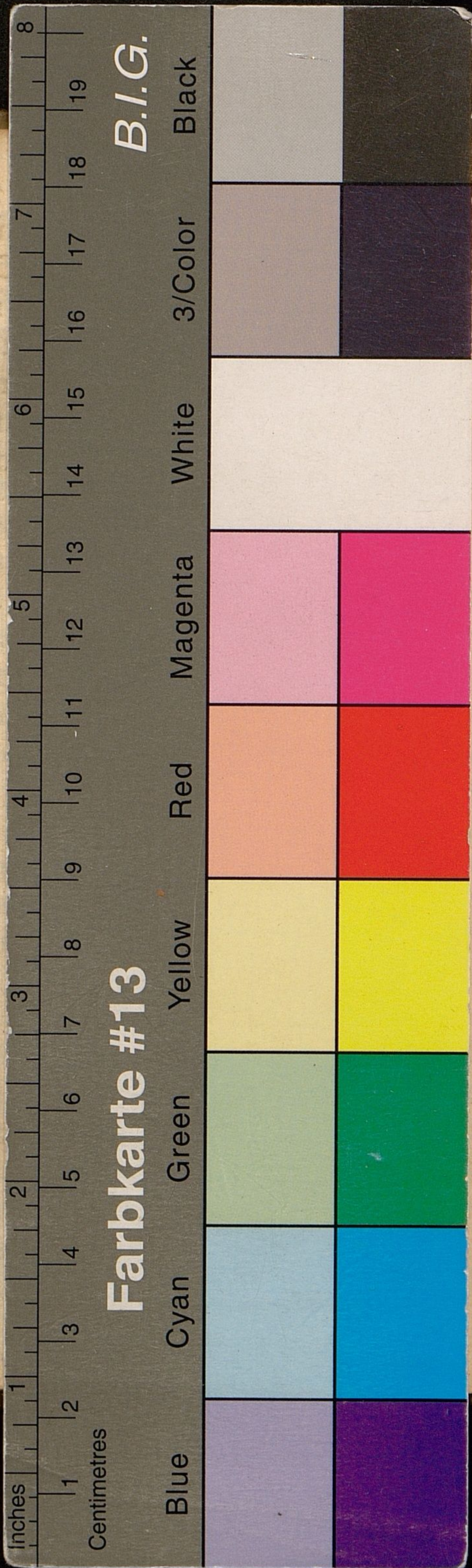
Sb

V077

7







4  
LE SECRETAIRE  
SANS FARD.

OV

RECVEIL DE DIVERSES LETTRES  
du S<sup>r</sup>. *IAQVES DE BONGARS*,  
Sieur de Bodry & de la Chesnaye,  
En son viuant Conseiller & Maistre d'Hostel  
du Roy de Nauarre  
Et pour vn temps son Ambassadeur vers les  
Electeurs, Princes & Estats Protestants  
du St. Empire.

AVEC

*VNE INSTRUCTION A LVY DON-*  
*nee par feu Monsieur le Mareschal*  
DE BOVILLON  
*Pour lors Seigneur DE TURRENNE, & Am-*  
*bassadeur Extraordinaire du Roy vers les*  
*Roy, Electeurs, Princes & Estats*  
*Protestants du St. Empire.*

